

États financiers

Pour l'exercice terminé le
31 mars 2015



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs à la greffière de la Chambre des communes.....	4
État de la situation financière	6
État des résultats et de la situation financière nette.....	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes aux États financiers.....	10



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, ainsi que de toute l'information qui s'y trouve.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière présentée pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec les présents États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences de la loi.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par Ernst & Young LLP, les auditeurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,

Marc Bosc
Greffier par intérim de la Chambre des communes

Mark G. Watters, CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
en ce 23^e jour de juin 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la Greffière de la **Chambre des communes**

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Chambre des communes**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des communes** au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2015

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



État de la situation financière

Au 31 mars

	2015	2014
		Redressé (note 18)
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	31 135	22 090
Indemnités de vacances et congés compensatoires	7 992	7 792
Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (note 5)	741	1 648
Avantages sociaux des employés (note 6)	35 709	32 521
Fonds de recherche de la flamme du centenaire (note 7)	16	18
<i>Total des passifs</i>	75 593	64 069
Actifs financiers		
Encaisse	723	469
Somme à recevoir du Trésor	28 398	18 261
Débiteurs (note 8)	7 030	4 895
Avances (note 9)	823	1 529
Stocks aux fins de revente	285	219
<i>Total des actifs financiers</i>	37 259	25 373
Dette nette	38 334	38 696
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	4 688	3 838
Stocks aux fins d'utilisation	2 644	2 706
Immobilisations corporelles (note 10)	16 541	15 601
<i>Total des actifs non financiers</i>	23 873	22 145
Situation financière nette	14 461	16 551

Obligations contractuelles (note 11)

Passif éventuel (note 12)

Approuvé par :

Marc Bosc
Greffier par intérim de la Chambre des communes

Mark G. Watters, CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
en ce 23^e jour de juin 2015



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget <i>(note 13)</i>	2015	2014 <i>Redressé</i> <i>(note 18)</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Charges			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	322 628	344 472	335 524
Installations	59 994	59 994	59 926
Transport et communications	45 234	35 696	35 502
Services professionnels et spéciaux	23 519	19 440	16 797
Locations	11 950	13 750	13 547
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	5 476	7 052	8 641
Services publics, fournitures et approvisionnements	12 377	9 724	8 288
Information	10 120	6 954	6 300
Amortissement des immobilisations corporelles	6 166	6 166	7 221
Réparation et entretien	7 674	2 615	1 918
Perte nette (gain net) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	57	57	(136)
Autres	255	415	421
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	505 450	506 335	493 949
Paielements de transfert aux associations internationales	932	983	937
Total des charges	506 382	507 318	494 886
Revenus			
Recouvrements de coût	-	15 123	13 643
Services de restauration – ventes	2 606	2 684	1 947
Autres	107	99	59
Total des revenus	2 713	17 906	15 649
Coût de fonctionnement net	503 669	489 412	479 237
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	-	(411 292)	(418 477)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	(10 137)	4 122
Services reçus gratuitement (<i>note 15 (a)</i>)	-	(77 671)	(77 424)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages (<i>note 16</i>)	-	7 598	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	-	(2 090)	(12 542)
Situation financière nette – début de l'exercice	-	16 551	29 093
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	14 461	16 551

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2015	2014 <i>Redressé</i> <i>(note 18)</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(2 090)	(12 542)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 323	8 045
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 166)	(7 221)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(57)	136
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	(160)	(185)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	940	775
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	(62)	439
Variation due aux charges payées d'avance	850	2 689
Diminution nette de la dette nette	(362)	(8 639)
Dette nette - début de l'exercice	38 696	47 335
Dette nette - fin de l'exercice	38 334	38 696



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2015	2014 <i>Redressé</i> <i>(note 18)</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	489 412	479 237
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement <i>(note 15 (a))</i>	(77 671)	(77 424)
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 166)	(7 221)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(57)	136
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages <i>(note 16)</i>	7 598	-
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation de l'encaisse	254	60
Augmentation (diminution) des débiteurs	2 135	(750)
Augmentation (diminution) des avances	(706)	362
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	850	2 689
Augmentation des stocks	4	478
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(9 045)	4 499
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(200)	(1 311)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux des employés	(3 188)	8 975
Diminution du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	2	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	403 222	409 730
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 323	8 045
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	(160)	(185)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	7 163	7 860
Activités de financement		
Paiements de location d'immobilisations corporelles	907	1 027
Augmentation des obligations au titre d'immobilisations corporelles	-	(140)
Encaisse utilisée pour les activités de financement	907	887
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	411 292	418 477

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la Chambre a l'autorité de gérer toutes les questions financières et administratives par la voie du Bureau de régie interne.

Le **Bureau de régie interne** est le corps administratif de la Chambre des communes; il surveille la gestion financière et l'administration de cette dernière au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La **greffière de la Chambre des communes** est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président de la Chambre.

Les **députés** assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent au sein des comités permanents et des comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur parti, et dirigent le travail des bureaux de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre, tels que le Président, le vice-président, le leader à la Chambre et le whip en chef.

L'**Administration de la Chambre** fournit aux députés élus au cours d'une législature les services de soutien nécessaires et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assumant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus démocratique. Elle offre des conseils et du soutien par le biais d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion et de technologies de l'information, de gestion des immeubles, de sécurité, de restauration, des finances, des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 308 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 846 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Opérations de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services en ressources humaines.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Chambre des communes et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre des communes a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente sont composés des articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation sont composés des matières consommables, du matériel et des fournitures de bureau qui serviront ultérieurement et qui ont une valeur minimale de 50 000 \$. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées selon leur coût d'achat. Les articles similaires de moins de 10 000 \$ sont inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel informatique et infrastructure	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail
Équipement loué	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielles au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada.

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du régime.

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de pension à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas à l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

iv. Congés de maladie

Les employés de la Chambre des communes peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent être utilisés à titre de vacances. Ils sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congé de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les Notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents donnant lieu aux revenus surviennent.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations parlementaires et indépendantes internationales sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(m) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

(n) Incertitude liée à la mesure

La préparation des présents États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, passifs, revenus et charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des présents États financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(o) Modifications de la convention comptable

La Chambre des communes a modifiée sa convention comptable en comptabilisant un passif de 6 683 000 \$ en date du 31 mars 2015 (6 043 000 \$ en date du 31 mars 2014) pour les congés de maladie accumulés des employés dont l'utilisation ultérieure est anticipée. Antérieurement à l'exercice 2014-2015, la Chambre des communes comptabilisait les dépenses liées à ces avantages sociaux selon les paiements réels et aucun passif en lien avec les congés de maladie accumulés n'était inscrit à l'État de la situation financière. Cette modification a été appliquée sur une base rétroactive et les États financiers comparatifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont été redressés, tel que résumé par postes spécifiques dans la note 18.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents, dans l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	2015	2014
		<i>Redressé</i>
		<i>(note 18)</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Coût de fonctionnement net	489 412	479 237
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (<i>note 15 (a)</i>)	(77 671)	(77 424)
Stocks utilisés	(6 007)	(4 756)
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 166)	(7 221)
Avantages sociaux des employés	(3 188)	8 975
Remboursement de charges des exercices précédents	2 875	249
Gain net (perte nette) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(57)	136
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(200)	(1 311)
Consommation de charges payées d'avance	(3 836)	(1 149)
Autres	139	(129)
	(94 111)	(82 630)
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	7 323	7 905
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages (<i>note 16</i>)	7 598	-
Achats de stocks	6 011	5 234
Paieement sur le principal d'immobilisations corporelles louées	907	1 027
Charges payées d'avance	4 688	3 838
	26 527	18 004
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	421 828	414 611



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Crédit 5 – Dépenses de fonctionnement	300 137	296 145
Montants législatifs	135 948	136 613
	436 085	432 758
Moins :		
Périmées – Fonctionnement	(14 257)	(18 147)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	421 828	414 611

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Créditeurs – Entités externes	13 790	15 647
Créditeurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	2 154	1 203
	15 944	16 850
Charges à payer	15 191	5 240
Total des crédoiteurs et charges à payer	31 135	22 090



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Obligations au titre des immobilisations corporelles louées

La Chambre des communes a conclu des contrats de location-acquisition pour de l'équipement dont le coût s'élève à 4 363 651 \$ et l'amortissement cumulé à 3 695 178 \$ au 31 mars 2015 (4 863 574 \$ et 3 338 904 \$ respectivement au 31 mars 2014). La Chambre des communes a inscrit une obligation au titre des contrats de location-acquisition de 741 292 \$ au 31 mars 2015 (1 647 867 \$ au 31 mars 2014). Les obligations liées aux exercices à venir comprennent les montants suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015
2016	759
2017	-
Total des versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition	759
Intérêts théoriques (1,3 % à 12,2 %)	(18)
Total des obligations au titre des immobilisations corporelles louées	741

6. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Voici de l'information sur les indemnités de départ au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	26 478	35 528
Charge pour l'exercice	5 940	(1 157)
Prestations versées pendant l'exercice	(3 392)	(7 893)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	29 026	26 478

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. Le calcul de l'obligation au titre des indemnités de départ en cours tient compte de ces modifications.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux des employés (suite)

(b) Congés de maladie

La Chambre des communes alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absence rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	6 043	5 968
Charge pour l'exercice:		
Coût actuel du service	721	780
Coût des intérêts	115	87
Gain actuariel	1 639	992
	2 475	1 859
Prestations versées pendant l'exercice	(1 835)	(1 784)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	6 683	6 043

À la fin de l'exercice 2014-2015, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés de la Chambre des communes a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'actualisation	1,25%	2,0%
Taux annuel de l'augmentation économique salariale:		
2014		2,0%
2015 et années suivantes	2,0%	2,0%
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	16 ans	16 ans



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objet d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer un rapport sur la contribution d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueilli près de la flamme du centenaire sur la Colline parlementaire à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de dons.

8. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Débiteurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	3 562	4 384
Débiteurs – Entités externes	3 478	521
	7 040	4 905
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(10)	(10)
Total des débiteurs	7 030	4 895

9. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Petite caisse pour les députés	410	380
Avances de déplacement et de frais d'études	355	1 091
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	39	39
Avances liées aux frais postaux	19	19
Total des avances	823	1 529



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	31 mars 2014	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs en dévelop.	31 mars 2015	31 mars 2014	Amortissement	Aliénations	31 mars 2015	2015	2014
Matériel informatique et infrastructure	15 559	1 300	150	-	17 009	12 063	2 282	(100)	14 245	2 764	3 496
Logiciels	15 670	1 337	146	948	18 101	12 149	1 854	-	14 003	4 098	3 521
Machinerie et équipement	4 625	282	(492)	-	4 415	3 771	218	(496)	3 493	922	854
Véhicules	1 623	697	(562)	-	1 758	1 016	242	(463)	795	963	607
Autre équipement	3 425	50	(171)	-	3 304	2 716	213	(146)	2 783	521	709
Améliorations locatives	6 746	833	(29)	398	7 948	3 875	501	(23)	4 353	3 595	2 871
Actifs en développement	2 018	2 824	(487)	(1 346)	3 009	-	-	-	-	3 009	2 018
Total partiel	49 666	7 323	(1 445)	-	55 544	35 590	5 310	(1 228)	39 672	15 872	14 076
Équipement loué	4 720	-	(356)	-	4 364	3 195	856	(356)	3 695	669	1 525
Total	54 386	7 323	(1 801)	-	59 908	38 785	6 166	(1 584)	43 367	16 541	15 601

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 6 165 761 \$ (7 221 382 \$ en 2013-2014).



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2017	2018	2019	2020 et exercices ultérieurs	Total
Baux	49	48	-	-	-	97

Dans le cours normal des activités, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux de bureau de circonscription des députés. Cette garantie couvre jusqu'à trois mois de frais location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre au 31 mars 2015, l'obligation maximale est estimée à 1 543 271 \$ (1 548 906 \$ au 31 mars 2014).

12. Passif éventuel

En date du 31 mars 2015, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle auprès de la Chambre des communes.

13. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des présents États financiers. La note 3 fournit un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapport.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 21 975 392 \$ (24 198 430 \$ en 2013-2014), soit environ 1,41 fois (1,6 fois en 2013-2014) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du plan avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,39 fois (1,5 fois en 2013-2014) pour les nouveaux membres qui doivent contribuer en date du 1^{er} janvier 2013 ou après.

La responsabilité de la Chambre des communes par rapport au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et les conventions de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. À compter de 55 ans, les députés ont droit à une allocation de retraite de base lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition d'avoir versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité de session moyenne pendant les cinq années où l'indemnité a été la plus élevée; le taux d'accumulation est de trois pour cent de ces indemnités moyennes. Les allocations de base sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

Les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et avantages sociaux, s'élève à 22 556 790 \$ (22 803 989 \$ en 2013-2014).

La responsabilité de la Chambre des communes par rapport au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes mène des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Installations	59 994	59 926
Secrétariat du Conseil du Trésor – Part de l'employeur des primes d'assurance	17 362	17 001
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Services administratifs liés au traitement des indemnisations des accidentés du travail	315	497
Total des services reçus gratuitement	77 671	77 424

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère ou organisme fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne figurent pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014 <i>Redressé (note 18)</i>
Charges – Ministères et organismes du gouvernement fédéral	139 471	141 024
Recouvrements – Ministères et organismes du gouvernement fédéral	15 065	13 559



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

16. Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages

Dans le cadre d'un projet de transformation visant la simplification et la modernisation des processus liés à la paie, les paiements de salaire en arrérages ont été mis en œuvre en juin 2014. La Chambre des communes a donc émis un paiement de transition unique de 7 598 101 \$ aux employés régulièrement payés à la quinzaine à titre de remplacement de leur paie de base. Ce paiement de transition a été transféré à un compte central géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'organisme de services communs responsable des services de la paie et d'émission des chèques. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les dépenses de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2015; il a cependant nécessité des autorisations de dépenser supplémentaires de la Chambre des communes.

17. Charges par fonction

	2015	2014
		<i>Redressé (note 18)</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Députés et agents supérieurs	248 264	246 548
Administration de la Chambre	259 054	248 338
Total des charges	507 318	494 886



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

18. Redressement

(a) Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

(b) Changement de la présentation des résultats de l'exercice précédent

L'adoption de la nouvelle politique sur la méthode de comptabilité des congés de maladie a été comptabilisée de façon rétrospective. L'incidence sur les chiffres comparatifs est résumée par poste spécifiques dans le tableau ci-dessous.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Présenté antérieurement	Redressement	Solde redressé
État de la situation financière			
Passifs			
Avantages sociaux des employés	26 478	6 043	32 521
État des résultats et de la situation financière nette			
Charges de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	335 449	75	335 524
État de la variation de la dette nette			
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(12 617)	75	(12 542)
Dette nette - début de l'exercice	41 367	5 968	47 335
État des flux de trésorerie			
Variations de l'État de la situation financière			
Augmentation des avantages sociaux des employés	9 050	(75)	8 975
Notes aux États financiers			
<i>Autorisations parlementaires (note 3 (a))</i>			
Avantages sociaux des employés	9 050	(75)	8 975
<i>Charges par fonction (note 17)</i>			
Députés et agents supérieurs	246 482	66	246 548
Administration de la Chambre	248 329	9	248 338